

Liste de contrôle pour le voyage, l'arrivée et la mise en quarantaine en toute sécurité des étudiants étrangers en période de COVID-19

Dernière mise à jour: 7 janvier 2021

Cher étudiant, chère étudiante,

Nous avons hâte de vous accueillir au Canada!

Le Canada demeure une destination sûre et accueillante pour les étudiants étrangers. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, les étudiants étrangers doivent observer d'importants protocoles afin de réduire le risque d'infection et de transmission du virus, notamment le suivi d'une période de mise en quarantaine obligatoire de 14 jours dès leur arrivée au Canada.

Veillez prendre le temps d'examiner l'information contenue dans le présent document. Il convient de souligner qu'en ne respectant pas ce protocole, les étudiants pourraient se voir refuser l'entrée au pays, ou ne plus pouvoir suivre leur programme d'études et/ou être expulsés de ce programme sans remboursement. Les autorités gouvernementales pourraient aussi imposer une amende aux étudiants pour motif de non-conformité dans certaines situations.

Nous tenons à souligner que notre priorité absolue réside dans la santé et la sécurité de nos étudiants, de nos familles d'accueil, de nos écoles et de nos collectivités.

Votre école d'accueil est tenue de respecter les règlements et les recommandations de différentes autorités, notamment le gouvernement du Canada et les autorités en matière de santé publique provinciales et locales.

Veillez confirmer que vous comprenez et approuvez ce qui suit:

- J'atteste que je possède un permis d'études valide ou que j'ai été approuvé pour un permis d'études.
- J'accepte de me conformer à la [Loi sur la quarantaine](#) du Canada. Les sanctions pour violation de la *Loi sur la quarantaine* comportent une peine maximale de 6 mois de prison et/ou une amende de 750 000 dollars.
- J'accepte de me conformer aux exigences énoncées dans cette [Liste de contrôle pour le voyage, l'arrivée et la mise en quarantaine en toute sécurité des étudiants étrangers en période de COVID-19](#).
- Je comprends que je devrai subir un test de dépistage négatif pour la COVID-19 dans les 72 heures précédant mon départ pour le Canada. [Cliquez ici pour plus d'informations](#).
- J'ai rempli et imprimé le [Plan de mise en quarantaine pour les étudiants étrangers](#) de Langues Canada aux fins de présentation à mon point d'entrée, et je me suis inscrit(e) au moyen de l'application [ArriveCAN](#).

Étudiants voyageant vers la [Colombie-Britannique SEULEMENT](#):

- J'accepte de télécharger et installer [l'application COVID-19 de la Colombie-Britannique](#).

Étudiants voyageant vers la [Nouvelle-Écosse SEULEMENT](#):

- J'accepte de remplir le formulaire [Nova Scotia Safe Check In](#) et de fournir le courriel de confirmation aux agents frontaliers à mon arrivée en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement.

- Je confirme avoir souscrit l'assurance médicale appropriée, en vigueur à la date de mon arrivée au Canada, ce qui comprend une couverture pour la COVID-19 lors de la période de mise en quarantaine.

Nom: _____

Signature: _____

Date: _____

Liste de contrôle de l'étudiant(e)

La liste de contrôle ci-après fournit des lignes directrices pour faciliter votre voyage et votre mise en quarantaine à votre arrivée au Canada.

Avant le départ:

1 – Communiquez avec votre école concernant votre arrivée et votre plan de mise en quarantaine:

- Votre école d'accueil vous proposera des options d'hébergement pour votre mise en quarantaine de 14 jours et vous demandera de choisir l'établissement de mise en quarantaine que vous préférez. Il peut s'agir d'une famille d'accueil, d'une résidence étudiante ou d'un hôtel.

Chaque étudiant (ou unité étudiant-famille) observant la période de quarantaine doit demeurer dans sa propre chambre.

Votre établissement de mise en quarantaine comprendra:

- Le transport sécuritaire et individuel de l'aéroport jusqu'à l'hôtel;
- La livraison de trois repas par jour à votre chambre, ou une solution pour la réception de provisions et la préparation de repas, le cas échéant;

- Une chambre, incluant une salle de bain privée, équipée d'articles de toilette, de literie et d'autres fournitures appropriées pour une période de 14 jours;
 - Le respect par tous les membres du personnel des pratiques rigoureuses en matière d'hygiène, de propreté et de distanciation physique;
 - Des services de surveillance pour veiller à ce que vous ne quittiez pas votre chambre.
- Veillez à informer à l'avance votre école et l'établissement de mise en quarantaine si vous avez des besoins spéciaux ou des handicaps dont ils doivent être au courant.
 - Indiquez clairement comment et où vous rencontrerez la personne qui s'occupera de votre transport à votre arrivée. Obtenez le numéro de téléphone de votre chauffeur.

2 – Préparez-vous à votre période d'isolement de 14 jours:

- Reportez-vous aux [lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada sur la façon de vous auto-isoler](#).
- Votre école d'accueil vous proposera vraisemblablement des options pour entreprendre votre programme d'études de façon virtuelle lors de votre période de mise en quarantaine. Discutez du plan pédagogique prévu pour votre quarantaine avec votre école d'accueil;
- Établissez un plan pour votre bien-être physique et émotionnel lors de la mise en quarantaine, notamment tout livre, jeu, équipement/applications de conditionnement physique, etc., que vous désirez avoir avec vous.

3 – Peaufinez votre plan d'arrivée:

- Remplissez le [Plan de mise en quarantaine](#) de Langues Canada. Enregistrez votre plan de quarantaine dans l'application ArriveCAN. Envoyez une copie électronique signée de ce document à votre école d'accueil. Imprimez une copie de ce plan à présenter aux autorités frontalières à votre arrivée au Canada.

- Téléchargez l'application [ArriveCAN](#) sur votre appareil mobile (disponible pour les appareils iPhone et Android). Remplissez les formulaires préalables à l'arrivée sur l'application et enregistrez votre plan de quarantaine.
 - Si vous fréquentez un établissement de la Colombie-Britannique, vous devez aussi télécharger [l'application COVID-19 de la Colombie-Britannique](#) (disponible pour iPhone et Android).
 - Si vous fréquentez un établissement en Nouvelle-Écosse, vous êtes tenu de remplir le formulaire [Nova Scotia Safe Check In](#) et de fournir votre courriel de confirmation aux autorités frontalières à votre arrivée en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'une pièce d'identité délivrée par votre gouvernement.

4 - Préparez vos bagages

Outre vos bagages habituels, veuillez aussi apporter ce qui suit:

- 60 masques pour le visage jetables OU 30 masques jetables et 1 masque pour le visage en tissu réutilisable;
- Une bouteille grand format de désinfectant pour les mains de qualité;
- Une boîte de gants en nitrile;
- Un thermomètre.

Veuillez aussi avoir les articles suivants dans votre bagage à main : au moins deux masques, plusieurs paires de gants, une bouteille de désinfectant pour les mains de format voyage et quelques lingettes désinfectantes.

Assurez-vous d'avoir dans votre bagage à main, au moment de votre arrivée, les documents ci-après. Vous devrez les présenter à un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada lors des formalités à remplir au comptoir de la douane et de l'immigration canadiennes:

- Passeport;

- Permis d'études ou document de confirmation du permis;
- Lettre d'acceptation;
- Coordonnées de l'établissement de mise en quarantaine, y compris le numéro de téléphone cellulaire de votre chauffeur;
- Coordonnées de votre école d'accueil;
- Copie signée du présent document;
- Copie de votre plan de quarantaine, imprimée ou en format électronique.

5 – Test de dépistage et auto-évaluation avant le départ

À partir du 7 janvier 2021, vous DEVEZ subir un test de dépistage de la COVID-19 et obtenir un résultat négatif à ce test dans les 72 heures précédant votre départ pour le Canada. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur l'exigence de résultat négatif au test de dépistage avant le départ.

Vous (et les membres de votre famille qui vous accompagnent) ne devez pas voyager au Canada si vous présentez des symptômes liés à la COVID-19, si vous avez reçu un résultat positif à un test de COVID-19, si vous avez été exposé au virus ou si vous attendez les résultats d'un test. Utilisez [l'outil d'auto-évaluation COVID-19 de Santé Canada](#) ici pour déterminer si vous avez des symptômes liés à la COVID-19.

En déplacement:

En transit vers l'aéroport, dans un aéroport et dans un avion:

- Portez un masque et des gants;
- Lavez-vous et désinfectez-vous souvent les mains;
- Utilisez un désinfectant pour les mains lorsque nécessaire;
- Respectez la distanciation physique (au moins à 2 mètres des autres);
- Désinfectez votre espace personnel et les zones souvent touchées;

- Minimisez les déplacements à la salle de bains (tirez la chasse des toilettes avec le siège baissé);
- Touchez le moins de surfaces possible;
- Gardez votre téléphone chargé.

Arrivée au Canada:

- Contactez votre école d'accueil pour confirmer votre arrivée;
- Contactez votre chauffeur pour confirmer votre arrivée;
- Portez un masque et des gants;
- Terminez les formalités à la douane et ramassez vos bagages tout en maintenant une distanciation physique;
- Présentez les documents appropriés au douanier canadien;
- Dépêchez-vous de ramasser vos bagages et n'entrez pas dans toute boutique de l'aéroport;
- Rencontrez votre chauffeur à l'emplacement de prise en charge convenu;
- Mettez vous-même vos bagages dans la voiture et assoyez-vous aussi loin que possible du chauffeur. Portez votre masque à bord du véhicule;
- Suivez toutes les instructions pour l'enregistrement sécuritaire aux fins de la COVID-19 à votre établissement de mise en quarantaine.

Lors de la mise en quarantaine:

Conformément à la [*Loi sur la mise en quarantaine*](#) du Canada, vous avez l'obligation de vous isoler pendant 14 jours dès votre arrivée au Canada¹, ce qui veut dire que vous devez rester seul(e) dans votre chambre pendant 14 jours et éviter tout contact avec d'autres personnes. Votre établissement de

¹ Les étudiants qui arrivent à Calgary en vue de poursuivre des études dans la province de l'Alberta pourraient être admissibles à un projet pilote prévoyant un séjour de quarantaine plus court. La grande majorité des étudiants qui entrent au Canada doivent tout de même passer 14 jours en quarantaine.

mise en quarantaine vous fournira de la nourriture, de l'eau potable, de la literie propre tous les deux jours ou lorsque nécessaire, une chambre confortable, l'accès à un téléviseur et au réseau sans fil.

Voici les mesures à prendre:

- Restez dans votre chambre le plus possible et éloignez-vous des autres. Ne quittez pas votre chambre de mise en quarantaine, sauf en cas d'urgence médicale;
- Assurez-vous de bien aérer votre chambre et de la garder propre – ouvrez votre fenêtre pour laisser l'air circuler;
- Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène;
 - Lavez-vous les mains souvent avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes;
 - Couvrez votre bouche et votre nez avec votre coude lorsque vous tousez ou éternuez, ou utilisez un papier-mouchoir. Évitez de tousser dans vos mains ou dans l'air. Jetez immédiatement tous les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle et lavez-vous immédiatement les mains;
 - Tirez la chasse des toilettes avec le siège baissé;
 - Ramassez vos ordures et videz souvent votre poubelle. Lavez-vous les mains immédiatement après l'avoir fait;
 - Consultez la politique de buanderie en période de COVID-19 de votre établissement de mise en quarantaine pour le lavage de vos vêtements.
- Restez en contact avec votre école d'accueil au Canada. Vous aurez vraisemblablement l'option de commencer votre programme de langues par l'entremise de cours virtuels en direct. En outre, votre école de langues offrira probablement des activités sociales virtuelles facultatives auxquelles vous pouvez participer pour rencontrer d'autres étudiants et en apprendre plus sur la ville où vous comptez étudier;
- Restez en contact avec vos amis et membres de la famille par texto, courriel, FaceTime, etc;

- Surveillez votre bien-être physique et mental et soumettez votre auto-évaluation quotidienne obligatoire à l'aide de l'application ArriveCAN;
- Si vous ne vous sentez pas bien, utilisez l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19 du gouvernement du Canada pour vous aider à déterminer si vous devez vous soumettre à d'autres examens ou tests. Communiquez immédiatement avec votre école d'accueil et avec votre fournisseur de mise en quarantaine si vous vous sentez malade;
 - [Outil d'auto-évaluation COVID-19 Santé Canada](#)
 - Si vous ne pouvez pas utiliser cet outil, composez le 8-1-1.

N'oubliez pas que la mise en quarantaine est une exigence obligatoire de la *Loi sur la mise en quarantaine* et n'est pas facultative.

Après la mise en quarantaine:

À la suite de votre période de mise en quarantaine de 14 jours, si vous n'éprouvez plus aucun symptôme de COVID-19:

- Confirmez vos dispositions de transport vers votre logement permanent avec votre école d'accueil. Utilisez un moyen de transport privé pour vous rendre à votre lieu d'hébergement ou à l'aéroport pour le transfert vers votre destination finale;
- Si vous changez de logement dans votre ville d'arrivée/de mise en quarantaine, votre transport sera assuré par le biais d'une automobile mise à votre disposition par l'établissement de mise en quarantaine, en respectant le protocole de transport sécuritaire;
- Lorsque vous êtes dans un aéroport ou dans un avion, vous avez l'obligation de respecter les mêmes lignes directrices recommandées en matière d'hygiène personnelle et de distanciation physique que lors d'un voyage international, ce qui comprend de porter un masque; de vous laver et désinfecter les mains souvent; et d'observer la distanciation physique appropriée;
- Pendant la durée de votre séjour au Canada, gardez à l'esprit et respectez les directives de santé publique :

- Continuez d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène, notamment vous laver les mains et utiliser un désinfectant pour les mains;
- Respectez l'étiquette appropriée lorsque vous toussiez et éternuez;
- Respectez la distanciation physique;
- Respectez toute signalisation concernant les espaces où l'utilisation du couvre-visage (masque) est obligatoire;
- Respectez toute directive relative à la santé publique, comme les mesures de confinement, les restrictions imposées sur les rassemblements, etc.